



Gemeng Munneref

## Information sur la mise en œuvre de caméras de surveillance dans le parking communal de l'Administration communale de Mondorf-les-Bains

Cette note d'information vise à informer plus en détails le grand public sur l'installation de caméras de surveillance dans le parking communal de l'Administration communale de Mondorf-les-Bains.

Les caméras visent à surveiller de manière systématique le parking gratuit de l'Administration communale de Mondorf-les-Bains. En effet, l'Administration communale a constaté à de nombreuses reprises des comportements inciviques et dégradations (graffitis, urine sur les parois du bâtiment, vol des extincteurs, bris de verre dans le parking, déclenchement de l'alarme incendie qui mobilise les services de secours inutilement, dépôts sauvages de déchets, etc.) dans le parking.

Les objectifs de l'installation des caméras de surveillance sont au nombre de quatre :

- protéger le parking qui est un bien communal ;
- protéger les véhicules stationnés dans le parking ;
- assurer la sécurité des personnes qui ont garé leurs véhicules dans le parking ;
- poursuivre les comportements inciviques et dégradations devant les instances judiciaires.

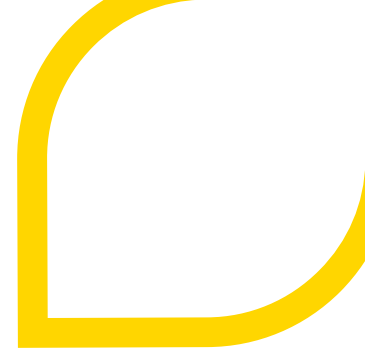
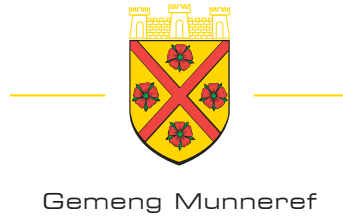
L'installation de caméras de surveillance dans le parking repose sur l'intérêt légitime de l'Administration communale de Mondorf-les-Bains à poursuivre les objectifs présentés ci-dessus.

Les données à caractère personnel qui seront collectées par les caméras de surveillance lors des enregistrements sont les suivantes :

- Données biométriques (visage et description physique de la personne)
- Comportement des personnes présentes dans le parking
- Produits consommés
- Type de véhicule
- Plaque d'immatriculation

Les organisations à qui seront destinées les images de vidéosurveillance sont :

- l'Administration communale de Mondorf-les-Bains ;
- les sous-traitants (informatique, installateurs de caméras de surveillance) de l'Administration communale ;
- le cas échéant, la Police grand-ducale dans le cadre de la constatation d'infractions et d'incivilités.



Les images de surveillance sont conservées 8 jours après leur enregistrement et sont ensuite effacées. Si des incivilités ou infractions sont constatées, des agents communaux dûment habilités par le collège des bourgmestre et échevins visualiseront les images de vidéosurveillance et les transmettront à la Police grand-ducale afin d'entamer des poursuites en justice.

L'Administration communale de Mondorf-les-Bains prend les mesures de sécurité nécessaires afin de protéger les images de vidéosurveillance de tout accès non-autorisé, toute divulgation non-autorisée, toute modification, perte ou effacement de celles-ci.

Vous disposez des droits suivants concernant les images de vidéosurveillance qui vous concerneraient :

- le droit d'accéder à vos données à caractère personnel ;
- le droit de demander l'effacement de vos données (après le délai de 8 jours ; les images seront néanmoins automatiquement effacées après ce délai) ;
- le droit de demander le gel de l'utilisation de vos données conformément à l'article 18 du règlement général sur la protection des données (RGPD) et dans les cas limitatifs qui y sont prévus ;
- le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données dans le cadre de l'intérêt légitime invoqué par l'Administration communale dans cette note d'information (voir plus haut).

Pour exercer vos droits, vous devez contacter le Délégué à la protection des données aux coordonnées renseignées en début de note.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) si vous estimez que la vidéosurveillance mise en œuvre viole le droit à la protection des données à caractère personnel.

**Coordonnées du responsable de traitement :**

Collège des bourgmestre et échevins  
Administration communale de Mondorf-les-Bains  
1, Place des Villes Jumelées, L-5627 Mondorf-les-Bains  
**Tél. :** 23 60 55 – 1 / **Fax :** 23 60 55 – 29  
**Email :** info@mondorf-les-bains.lu

**Coordonnées du Délégué à la protection des données (DPD) :**

Administration communale de Mondorf-les-Bains  
Délégué à la Protection des données  
B.P. 55, L-5601 Mondorf-les-Bains  
**Email :** dpo@mondorf-les-bains.lu